

CONSEIL MUNICIPAL D'ESPARTIGNAC

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

A 20 HEURES

L'an deux mil vingt-et-un le quatorze septembre, à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'Espartignac sur la convocation qui lui a été adressée par M. le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membre en exercice : 10

10 Présents : MM FAUGERAS, DEMICHEL, LACROZE, GAST, TRASSOUDAINE, DUVAUCHELLE, ALLANIC et Mmes BESSE, FROMENTOUX. M. JUGE rejoint l'assemblée à 20 h 56.

Secrétaire de séance : M. TRASSOUDAINE

M. TRASSOUDAINE donne lecture du compte rendu de la séance du 22 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

M. ALLANIC indique que suite à l'orage de ce jour d'assez grosses branches se trouvent sur la RD après le restaurant au Bourg. Il indique également que la repousse des acacias envahit la VC de la Salesse et le POC. M. le Maire va voir pour faire faire un passage sur la VC de la Salesse avant le fauchage prévu semaine 42 ou 43.

M. DEMICHEL informe l'assemblée que la Mairie de St-Jal a décidé de ne pas augmenter les tarifs cantine.

Il informe également l'assemblée sur la délibération du 22 juillet concernant la cession du terrain de Mmes CHUSTE qui devient caduque du fait que la nu propriétaire ne souhaite plus céder la parcelle AB 33. Comme la rédaction de l'acte administratif avait été confiée à Mme CHEMIN et que cette dernière avait commencé les démarches, la commune devra toutefois lui régler 50 €.

☛ **Demande de délibération de Corrèze habitat pour autoriser la vente aux locataires des maisons de Ceyrat, impasse de la Pêcheurie.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la convention d'utilité sociale 2021-2026, Corrèze Habitat l'a consulté sur la mise en vente de certains biens sur le territoire de la Commune.

La convention d'utilité sociale mentionnée audit article L.445-1 du CCH conclue entre l'Etat et un organisme d'habitation à loyer modéré vaut autorisation de vendre pour les logements mentionnés dans le plan de mise en vente de cette convention au bénéfice de l'organisme ou de toute autre société de vente d'habitation à loyer modéré qui les a acquis auprès de l'organisme ayant acquis la convention.

Le Maire donne lecture au conseil municipal du plan de vente transmis. Il concerne trois logements T4 et un T3 situés à « Pré de Lafon ». (Nouvelle adresse : Impasse de la pêcheurie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Corrèze Habitat à vendre les pavillons de Ceyrat aux locataires s'ils sont intéressés.

☛ **Financement achats de terrains et travaux bâtiments**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les offres reçues de « Crédit Agricole », et « Caisse d'Epargne » pour un prêt à taux fixe de 100 000 € destiné à financer les travaux du logement de l'école, de la cantine et l'achat des terrains BATAILLON, GOUMI et BUCHERAUD remboursable sur 15 ans.

Caisse d'Epargne : Taux 0.52 %

Crédit Agricole : Taux 0.48 %

M. le Maire indique qu'il pourrait voir avec le Crédit Agricole pour renégocier certains prêts en cours qui sont autour de 4 %.

Il indique les prêts qui se terminent bientôt.

Celui de la station de traitement de 77 700 € s'est terminé en juin dernier. L'échéance annuelle était de 6 912 €.

Le conseil Municipal, après avoir étudié les 2 offres, à l'unanimité des votants décide :
de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France un prêt de 100 000 € (cent mille euros) émis aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans

Taux : fixe 0.48 % l'an

Echéances : annuelles constantes

Frais : 100 € (cent euros)

Le Conseil Municipal inscrit la dette au budget.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

☛ **Présentation et validation des devis second œuvre pour les travaux du logement de l'école**

M. le Maire présente à l'assemblée les entreprises consultées et les offres reçues :

	ENTREPRISE	PRIX HT €	
MACONNERIE ESCALIER	BARON	14 265,00	
	POUMIER	Pas d'offre reçue	
	MARQUES	Pas d'offre reçue	
ISOLATION PEINTURES CLOISONS	EURL VM PLATRERIE	30 362,00	
	INTERIEUR CONCEPT	26 526,16	
FENETRES PORTES	ISOVIE	8 105,00	
	FERNANDES	6 555,00	
ELECTRICITE	DARNIS	8 623,40	
	MARSAC	7 037,00	
PLOMBERIE	EN REGIE	2 745,00	FOURNITURES
		800,00	M.O.
CARRELAGE FAIENCE	EN REGIE	750,00	FOURNITURES
		600,00	M.O.
FINITIONS DIVERSES	EN REGIE	400,00	M.O.
MAIN COURANTE ESCALIER	ESTIMATION	2 800,00	
CHASSIS LOCAL BUREAU ECOLE	ESTIMATION	427,00	

Mme BESSE demande si un permis de construire a été déposé. M. Le Maire indique qu'une DP va être déposé avec la dernière version des plans de l'escalier.

M. le Maire indique que le Conseil Départemental interviendrait à 25 % dans la limite de 50 000 € de travaux, comme inscrit sur le contrat départemental 2021-2023 validé par le conseil municipal le 30 mars dernier.

M. le Maire indique que l'entreprise BARON ayant commencé les travaux, il propose de pouvoir lui verser un acompte suivant sa facture de 6 230 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention de Sabine BESSE qui ne soutient pas ce projet) :

- retient les entreprises et les montants suivants pour un total HT de 65 905.16 €.

	ENTREPRISE	PRIX HT €	
MACONNERIE ESCALIER	BARON	14 265,00	
ISOLATION PEINTURES CLOISONS	INTERIEUR CONCEPT	26 526,16	
FENETRES PORTES	FERNANDES	6 555,00	
ELECTRICITE	MARSAC	7 037,00	
PLOMBERIE	EN REGIE	2 745,00	FOURNITURES
		800,00	M.O.
CARRELAGE FAIENCE	EN REGIE	750,00	FOURNITURES
		600,00	M.O.
FINITIONS DIVERSES	EN REGIE	400,00	M.O.
MAIN COURANTE ESCALIER	ESTIMATION	2 800,00	
CHASSIS LOCAL BUREAU ECOLE	ESTIMATION	427,00	
	TOTAL HT	65 905,16	

- autorise M. le Maire à signer les ordres de service
- autorise M. le Maire à régler à l'entreprise BARON une première facture de 6230 € sur le total des 14 265 € HT.

☛ Présentation et validation des devis second œuvre pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire avec amélioration performance énergétique.

M. le Maire présente à l'assemblée les entreprises consultées et les offres reçues :

	ENTREPRISE	PRIX HT €
ISOLATION PLAFOND SALLE A MANGER CUISINE DEPOSE LAMBRIS	INTERIEUR CONCEPT	7 465,00
	VD PLATRERIE	8 960,00
ELECTRICITE	MARSAC	939,00
	DARNIS	1 370,00
INSTALLATION POMPE A CHALEUR	DARNIS	en attente
	MARSAC	2 251,00
REPLACEMENT PORTE ET FENETRES	FERNANDES	7 808,00
	ISOVIE	8 149,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient les entreprises et les montants suivants pour un total HT de 18 463 €.

	ENTREPRISE	PRIX HT €
ISOLATION PLAFOND SALLE A MANGER CUISINE DEPOSE LAMBRIS	INTERIEUR CONCEPT	7 465,00
ELECTRICITE	MARSAC	939,00
INSTALLATION POMPE A CHALEUR	MARSAC	2 251,00
REPLACEMENT PORTE ET FENETRES	FERNANDES	7 808,00
	TOTAL HT	18 463,00

- autorise M. le Maire à signer les ordres de service

☛ **Décisions modificatives sur budget communal 2021 pour inscription du prêt de 100 000 €, achats de terrains et travaux logement et cantine**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES				100 000,00
Emprunts en euros			1641	100 000,00
OP : ACHATS/VENTES TERRAIN		46 000,00		
Terrains nus	2111	126		
Autres bâtiments publics	21318	126		
OP : TRAVAUX SUR BIENS COMMUNAUX		54 000,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	2515	148		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		100 000,00		100 000,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

☛ **Achat four mixte avec ses équipements à la commune de Perpezac-le-Noir**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le four de la cantine scolaire est très ancien et insuffisant pour les besoins actuels.

La Mairie a reçu une offre de la Mairie de Perpezac-le-Noir qui vend un four mixte 6 niveaux de marque FRIMA acheté en 2006 d'une valeur d'achat de 5 316,22 € TTC.

M. le Maire a fait une offre à la Mairie de Perpezac-le-Noir de 1 300 € qui a été acceptée par décision N° MA-DEC-2021-017 en date du 17 août 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à la Mairie de Perpezac-le-Noir cet équipement au prix de 1300 € et autorise M. le Maire à émettre le mandat dès réception du titre de recette de Perpezac-le-Noir.

Informations et questions diverses.

M. le Maire indique qu'une étude est en cours pour la pose d'une bouche incendie route des Renardières qui, après avis favorable du SDIS, sera au pied du réservoir d'eau du Bourg.

Les travaux suivants ont été réalisés par les élus :

. Mise en place de 70 tonnes de grave pour créer avec l'entreprise ALBORGHETTI le chemin piétonnier le long de la RD au Bourg et abattage d'acacias pour y mettre des potelets, le tout afin de sécuriser le cheminement des élèves empruntant la RD pour rejoindre le bus scolaire au niveau de l'abribus situé sur le parking face au restaurant ;

. Débarras du logement de l'école, nettoyage du grenier, stockage du matériel de l'école et enlèvement à la déchèterie ;

. Branchement du nouveau four en eau froide et vidange

M. GAST a assuré le suivi de l'eau du réseau communal pendant les congés de Cyril au mois d'Août et M. DEMICHEL l'arrosage des fleurs et la tonte des pelouses.

Nous les remercions pour leur efficacité et pour l'économie réalisée.

La rentrée scolaire s'est bien passée et c'est 19 élèves qui ont intégré l'école de Ceyrat. L'accès se fait maintenant par un portillon placé près du préau, les minibus se garant de façon cohérente et sécurisé pour l'arrivée et le départ des élèves.

Au bourg, le chauffeur se gare devant l'abribus sur le parking comme prévu.

M. le Maire informe l'assemblée du problème existant quant à une palombière montée clandestinement vers les Renardières. Il a reçu les personnes qui louent le terrain sur lequel ils l'ont construite.

Elle ferait plus de 5 m² au sol et une vingtaine de mètres de haut ce qui nécessitait une demande de permis de construire. Un courrier va être fait au propriétaire pour régulariser par le dépôt d'un dossier. Il existe aussi beaucoup de tensions entre les chasseurs de la commune et les utilisateurs de cette palombière.

M. le Maire, si aucune solution amiable n'est trouvée, pourrait réfléchir à prendre un arrêté interdisant la chasse dans ce secteur.

M. DUVAUCHELLE indique qu'il faut leur demander de se mettre en règle au niveau urbanisme mais qu'il ne faut pas faire de clientélisme en interdisant à une catégorie de chasser.

Les bâtiments GOUMI à Ceyrat ont été vendus en plusieurs lots.

Quelques problèmes demeurent au niveau du raccordement à la fibre par rapport à l'utilisation du fichier adressage par les opérateurs. En fait il faut reprendre le numéro d'adresse figurant sur l'avis de Taxe Foncière.

Il a été acheté 3 poubelles pour mettre au niveau du bourg (parking, terrain de jeux et WC public)

M. ALLANIC regrette que le parcours Terraventura ait été mis en maintenance en fin d'été du fait de Poiz manquants et en fera part à Terres de Corrèze.

M. le Maire trouve dommage que le café-restaurant n'ait pas ouvert les après-midi pour les randonneurs souhaitant boire un verre ou prendre une glace.

Il fait part à l'assemblée qu'il a rencontré M. BAISSIERES qui envisage son départ en retraite.

Le Conseil Municipal est levé à 22 h 20.

Le Maire, Jean-Michel FAUGERAS



Les adjoints,

Lucien DEMICHEL

Olivier LACROZE

Alain TRASSOUDAIN

Les conseillers municipaux,

Bernard GAST

Jean-François ALLANIC

Sabine BESSE

Sandrine FROMENTOUX

Lucien JUGE